

عن أبي شريح -خويلد بن عمرو الخزاعي العدوي رضي الله عنه:- أنه قال لعمر بن سعيد بن العاص -وهو يبعث البعوث إلى مكة- ائذن لي أيها الأمير أن أحدثك قولاً قام به رسول الله صلى الله عليه وسلم الغد من يوم الفتح؛ فسمعتُه أَذْنَايَ ، وَوَعَاهُ قَلْبِي ، وَأَبْصَرْتُهُ عَيْنَايَ حين تكلم به أنه حمد الله وأثنى عليه، ثم قال: «إن مكة حرمها الله تعالى، ولم يحرمها الناس، فلا يحل لِمَرِيٍّ يؤمن بالله واليوم الآخر: أن يسفك بها دمًا، ولا يعضد بها شجرة، فإن أحد ترخص بقتال رسول الله صلى الله عليه وسلم فقولوا: إِنَّ اللَّهَ أَذِنَ لِرَسُولِهِ وَلَمْ يَأْذَنْ لَكُمْ. وَإِنَّمَا أَذِنَ لِي سَاعَةٌ مِنْ نَهَارٍ، وَقَدْ عَادَتْ حُرْمَتُهَا الْيَوْمَ كَحُرْمَتِهَا بِالْأَمْسِ، فَلْيَبْلِغِ الشَّاهِدُ الْغَائِبَ».



فَقِيلَ لِأَبِي شُرَيْحٍ: مَا قَالَ لَكَ؟ قَالَ: أَنَا أَعْلَمُ بِذَلِكَ مِنْكَ يَا أَبَا
شُرَيْحٍ، إِنَّ الْحَرَمَ لَا يُعِيدُ عَاصِيَا، وَلَا فَارًّا بَدِمٍ، وَلَا فَارًّا
بِخَرْبَةٍ.



Abû Shurayḥ Khuwaylid ibn ‘Amr al-Khuzâ’î
al-‘Adawî (qu’Allah l’agrée) a dit à ‘Amr ibn Sa’îd
ibn Al-‘Âṣ (qu’Allah l’agrée), alors qu’il envoyait
des troupes militaires à La Mecque : « Ô Emir !
Puis-je te rapporter des propos tenus par le
Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) le
lendemain de la conquête de La Mecque ? Ce sont
des propos que mes oreilles ont bien entendu, que
mon cœur a bien retenu et que mes yeux ont bien
vu lorsqu’il les a prononcés. Certes, il a loué Allah
et a fait Son éloge, puis il a dit : « C’est Allah,
Exalté soit-Il, qui a rendu sacrée La Mecque et
non les hommes. Il n’est donc pas permis à



quiconque croit en Allah et au Jour Dernier d'y faire couler le sang, ni d'y couper un arbre. Si quelqu'un se l'autorise en invoquant le combat que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) y a livré, alors répondez-lui : « Certes, Allah l'a permis à Son Messenger (sur lui la paix et le salut) et Il ne vous l'a pas permis à vous ! » Et Il ne me l'a permis qu'un instant de la journée. Aujourd'hui, elle a certes retrouvé son caractère sacré d'hier. Par conséquent, que la personne présente en informe la personne absente ! » On demanda alors à Abû Shurayh : Que t'a répondu 'Amr ? » Il a répliqué : « Je connais cela mieux que toi, ô Abâ Shurayh ! Certes, la ville sacrée ne protège ni la personne désobéissante, ni l'assassin fugitif, ni le voleur fugitif ! »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Jugement : Authentique